



## succession des comptes bancaires

Par **mercenaires**, le **22/12/2020** à **08:22**

En date du 19 octobre 2020 Ma soeur qui etait tutrice des comptes bancaires de ma mere qui est decede le 27 septembre 2020 a depose un dossier de demande de succession chez un notaire et a regle 320 euro

Ce notaire a toutes mes coordonnees mais curieusement ne m a jamais contacter pour un renseignement ou pieces a fournir ..

Apres des entretiens telephonique avec ma soeur de nombreuses choses m intriguent ...

Conclusions

En date du 18 decembre j ai envoye un courrier avec A/R au notaire un peu severe en lui demandant d acclereler les demarches afin de cloturer cette succession

A reception ce dernier m a telephoner avec une conversation limitee de l agressivite et m a demande de venir recuperer le dossier ( ce que je n ai pas demande)

A t il le droit ???

Merci

PS

Je dois recuperer ce dossier le 23 ( demain)

Par **youris**, le **22/12/2020** à **10:29**

bonjour,

vous pouvez informer la chambre departementale des notaires des problemes que vous avez avec ce notaire.

à priori, un notaire peut refuser de poursuivre le règlement d'une succession en cas de problème avec les héritiers mais il pourra vous faire payer le travail déjà effectué.

y-a-t-il des biens immobiliers dans la succession de votre mère ?

Sinon, un notaire n'est pas nécessaire pour régler la succession, il vous faudra seulement un acte de notoriété établi par un notaire.

salutations

Par **mercenaires**, le **22/12/2020** à **10:32**

Re Bonjour

ma soeur ( tutrice) a deja réglé 320 euro de droit de succession

non il y a uniquement des comptes bancaires

merci